

Négociations « accords handicap »

Déclaration Force ouvrière

FO Énergie et Mines milite pour l'intégration professionnelle des personnes atteintes de handicap, pour que ces salariés puissent travailler dans de bonnes conditions, mais également être reconnus sans discrimination.

C'est pourquoi, depuis 1989, FO Énergie et Mines négocie, signe et s'implique dans la mise en œuvre des Accords Handicap des différentes entreprises des IEG.

L'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap nécessite un engagement permanent et rigoureux, qu'il faut maintenir mois après mois et année après année. Comme vu en CCE, nous avons dénombré des points positifs, des points à améliorer et quelques points faibles du présent accord.

“ *Travailler dans de bonnes conditions et être reconnu sans discrimination.* ”

Pour cette négociation qui s'ouvre, nous demandons que tous les salariés en situation de handicap bénéficient de bonnes conditions de travail, d'un véritable parcours professionnel et d'une évolution salariale digne de leur investissement.

C'est dans cet état d'esprit que nous aborderons la négociation avec la volonté de discuter notamment :

- De la durée de l'Accord que nous souhaitons porter à 4 ans, voire 5, ce qui permettrait de s'inscrire dans la durée en « neutralisant » le temps de négociation et le délai de passage en DIRECCTE*, qui ont amputé les accords précédents de 6 à 8 mois.
- Du rôle et des moyens dévolus aux correspondants handicap plus structurés, valorisés et réellement actifs.
- Au-delà des embauches, permettre un véritable parcours professionnel pour tous les TH (Travailleurs Handicapés).

Il est vrai qu'il n'est pas toujours simple d'intégrer des TH, en fonction des contraintes de certains métiers, de l'environnement de travail ou du type de handicap.

Mais comme le disait Mark TWAIN :

« *Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait.* »

* Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi